

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****N°044\_2021****SÉANCE DU 09 JUILLET 2021**

Nombre de membres :  
En exercice : 9  
Présents : 7  
Nombre de  
procuration : 1  
Votants : 8

L'an deux mille vingt et un, le 09 juillet, le Conseil municipal de la commune de LALLEY, dûment convoqué, le 02 juillet deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances en mairie, sous la présidence du maire, Monsieur Christian FIERRY-FRAILLON.

Présents : Christian FIERRY-FRAILLON, Marie-Pierre DRAIN, Sandrina SIMOES, Jean-François CLAUDE, Guy ZANARDI, Jacques CAUCHARD, ODDOS Elise.

Absents excusés : Daniel ZAHM a donné pouvoir à Jean-François CLAUDE.

Absents : Nicole LEPRINCE

Jean-François CLAUDE a été désigné à l'unanimité des membres présents pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

**OBJET : DELIBERATION FORMULANT UN AVIS SUR L'ENQUETE PREALABLE A  
LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE CONCERNANT LE DOSSIER DE  
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RD1075**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune de Lalley a été saisie par Monsieur le Préfet de l'Isère pour émettre son avis sur le dossier préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet d'aménagement RD1075 – Aménagement de la section Col du Fau – Col de la Croix Haute.

Monsieur le Maire exprime une forte interrogation. Si tous les travaux sont conçus comme ceux qui viennent d'être réalisés dans la commune pour la jonction entre la rd1075 et la rd66, la route risque d'être plus accidentogène. Il exprime son inquiétude d'accident au carrefour, surtout qu'aucune barrière de protection n'a pour l'instant été installée.

Mme Sandrina SIMOES, seconde adjointe demande la parole pour exprimer son avis. Elle exprime son incapacité à émettre un avis sur un tel dossier, il y a certainement des choses positives et des éléments négatifs mais elle estime ne pas disposer des capacités techniques pour cela.

Mr Jean-François CLAUDE, conseiller municipal, se pose la question de la pertinence de certains aménagements, mais surtout il exprime son opposition totale à un principe de base du projet : faire en sorte que les automobilistes traversent le Trièves sans avoir la possibilité de pouvoir s'arrêter et avoir les informations pour sortir. Il rappelle qu'il y a une vingtaine d'années l'un des arguments des opposants à l'autoroute 51 était que cette dernière allait être l'instrument pour détruire l'attractivité du territoire faisant disparaître le tourisme de passage. Ce projet va réussir là où l'autoroute a échoué. Alors que pour satisfaire à la loi sur la pollution visuelle et esthétique, on a fait disparaître toutes les publicités sur la 75, avec ce projet c'est tout le commerce qui va souffrir.

Mr Jacques CAUCHARD, Conseiller municipal, pense que la multiplication des ilots centraux, ronds point va augmenter la dangerosité de la route. Plusieurs conseillers rejoignent la seconde adjointe pour exprimer leurs sentiments d'avoir l'impression de pas être en mesure de donner leur avis.

Monsieur le Maire demande si tout le monde a pu s'exprimer et propose de passer au vote qui donne les résultats suivants :

Contre : 3  
Abstention : 5  
Pour : 0  
**Avis négatif**

**Fait et délibéré en mairie, les jour mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.**

**POUR COPIE CONFORME  
Le Maire, C. FIERRY-FRAILLON**

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE.

Transmise à la Préfecture le 12/07/2021

Publiée le 12/07/2021

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire, Christian FIERRY-FRAILLON

